

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise dans les communes concernées situées dans les départements de l'Essonne et des Yvelines

ENQUÊTE du 9 novembre au 11 décembre 2026 inclus

(arrêté inter-préfectoral n° 2026.PREF/DCPPAT/BUPPE/267 du 5 octobre 2026)

OBJET : Projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Rémarde, de la Prédecelle et de la Charmoise sur le territoire des communes suivantes :

- **en Essonne** : Arpajon, Breuillet, Briis-Sous-Forges, Bruyères-Le-Châtel, Courson-Monteloup, Fontenay-Les-Briis, Forges-Les-Bains, Janvry, Le Val-Saint-Germain, Limours, Ollainville, Pecqueuse, Saint-Cyr-Sous-Dourdan, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse.
- **dans les Yvelines** : Longvilliers, Saint-Arnoult-en-Yvelines.

INFORMATIONS : auprès de l'autorité responsable du projet, par mail à l'adresse suivante : ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr

CONSULTATION DU DOSSIER :

- dans les 17 mairies ci-dessous, pendant toute la durée de l'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

ESSONNE			
ARPAJON service urbanisme – centre technique municipal 4 rue des Près	du lundi au vendredi : 8h45-12h30.	LE VAL-SAINT-GERMAIN 93bis rue du village	mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h -12h.
BREUILLET 42 Grande Rue	lundi, mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h mardi, vendredi : 8h30-12h30 jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-19h samedi : 9h00-12h	LIMOURS Centre Technique Municipal /Service Urbanisme 12, rue de l'Aérotrain	Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
BRIIS-SOUS-FORGES Place de la Libération	lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h mardi, jeudi : 9h-12h samedi : 9h-12h	OLLAINVILLE 2 Rue de la Mairie	lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h-17h mardi : 8h30-12h et 16h-20h mercredi : 8h30-12h samedi : 8h30-12h
BRUYERES-LE-CHATEL 2 rue des Vignes	lundi, mardi : 14h-17h mercredi : 10h-13h jeudi : 16h-20h vendredi : 10h-13h	PECQUEUSE 12 grande rue	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 14h-18h
COURSON-MONTELOUP Place des tilleuls	lundi, mardi et jeudi : 16h-18h Vendredi : 15h -17h Samedi : 9h-11h45 semaines impaires Mercredi : 9h-11h45 semaines paires	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN 1 route de Paris	du lundi au samedi : 9h-12h
FONTENAY-LES-BRIIS 1 Place de la Mairie	lundi : 15h-17h30 mardi, jeudi, vendredi : 8H30-12H et 13H30-17H30 mercredi : 8H30-12H les samedis 14 et 28 novembre : 8H30-12H	SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE 5 rue de Bouguignette	lundi, jeudi : 15H – 17H30 / mardi : 8h – 19H / mercredi : 8h30 – 17H30 / vendredi : 15H-17H Samedi 21 novembre : 9H – 12H Samedi 5 décembre : 9H – 12H
FORGES-LES-BAINS Service urbanisme – 9 Rue du Docteur Babin	lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 9h-12h et 13h30 - 17h30. Ouverture tous les samedis de 9h - 12h	VAUGRIGNEUSE 1 rue Héroard	mardi et jeudi : 13h30-18h 2e et 4e samedi du mois : 9h-12h
JANVRY Rue des Genévriers	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h – 19h mercredi : 9h-12h		
YVELINES			
LONGVILLIERS 4 route de Rochefort	lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-19h vendredi : 9h-14h.	SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES Place du Jeu de Paume	lundi : 13h30-18h mardi et jeudi : 8h30-12h30 et 15h30-17h30 mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 samedi : 8h30-12h30

– sur les sites internet des services de l'État en Essonne : essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/PPRI et dans les Yvelines : yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2026

Un poste informatique dédié sera accessible au public à la préfecture de l'Essonne, DCPPAT/BUPPE, du lundi au vendredi de 9h à 16h.

OBSERVATIONS DU PUBLIC : elles pourront être soit :

- déposées dans les **registres d'enquête** en format papier ouverts dans les mairies listées ci-dessus
- déposées par voie électronique, sur le **registre dématérialisé** accessible via les sites internet des services de l'État mentionnés ci-dessus
- adressées à l'attention du Président de la commission d'enquête :
 - par courrier envoyé au siège de l'enquête : Préfecture de l'Essonne - DCPPAT - BUPPE – TSA 51101 - 91010 Evry-Courcouronnes Cedex
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ppri@essonne.gouv.fr
- reçues, de manière écrite ou orale, par l'un des membres de la commission d'enquête aux jours et heures de permanence fixés ci-dessous

Les observations du public transmises par voie postale seront consultables sur le site internet des services de l’État dans l’Essonne. Celles transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé.

COMMISSION D’ENQUÊTE ET PERMANENCES :

Président : M. Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, ingénieur hydrogéologue de formation, proviseur en retraite
- titulaires : M. Xavier GIVELET, haut fonctionnaire en retraite, et M. Jean-Noël THUILLART, ingénieur chimiste en retraite.
- suppléants : M. Joël RIVAULT, M.Henri MYDLARZ et Mme Sophia ABOUKINANE ACKER.
En cas d’empêchement du président, la présidence sera assurée par M. Xavier GIVELET et, si ce dernier est également empêché, par M. Jean-Noël THUILLART. En cas d’empêchement de l’un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Joël RIVAULT.

Un membre de la commission d’enquête recevra le public dans les mairies suivantes aux dates et heures précisées ci-dessous :

<u>Essonne :</u>			
Arpajon	Jeudi 12 novembre : 9h-12h	Le Val-Saint-Germain	Samedi 28 novembre : 9h-12h
Breuillet	Samedi 21 novembre : 9h-12h	Limours	Vendredi 4 décembre : 14h-17h
Briis-sous-Forges	Samedi 21 novembre : 9h-12h	Ollainville	Vendredi 4 décembre : 17h-20h
Bruyères-le-Chatel	Vendredi 13 novembre : 10h-13h	Saint-Cyr-sous- Dourdan	Samedi 5 décembre : 9h-12h
Courson-Monteloup	Mardi 17 novembre : 16h-18h	Saint-Maurice-Montcouronne	Mardi 8 décembre : 14h-17h
Fontenay-les-Briis	Mercredi 18 novembre : 9h-12h	Vaugrigneuse	Vendredi 13 novembre : 14h-17h
Forges-les-Bains	Samedi 28 novembre : 9h-12h		
<u>Yvelines :</u>			
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Samedi 5 décembre : 9h-12h		

AUDITION DES MAIRES : Les maires des communes sur le territoire desquelles le plan doit s’appliquer seront entendus par la commission d’enquête une fois consigné aux registres d’enquête l’avis des conseils municipaux.

RAPPORT : Le rapport et les conclusions de la commission d’enquête seront consultables dans les communes concernées, à la Préfecture de l’Essonne et sur les sites internet des services de l’État en Essonne et dans les Yvelines.

DECISIONS : A l’issue de la procédure, les préfets de l’Essonne et des Yvelines approuveront ou refuseront le projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles d’inondation de la Rémarde et de ses affluents.